

**Le 9 février 2021**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 9 février 2021 à 20 h par voie de téléconférence.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** par voie téléphonique Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Était également présente par voie téléphonique Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

**2021-02-019**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2021-02-020**

### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2021**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** l'adopter tel que rédigé.

**2021-02-021**

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-02-04 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'ARTISANAT RELIÉ AU GROUPE « COMMERCE ET SERVICE 1 » DANS UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

**Et résolu** à l'unanimité des conseillers présents ;

- 1) D'adopter, par la présente, le projet de règlement numéro 2021-02 qui devra être soumis à la consultation publique conformément audit arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;
- 2) De fixer au 17 février 2021 la publication de l'avis public venant indiquer les modalités du processus de consultation publique.

**2021-02-022**

**ADOPTION DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR 2020 DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

**Et résolu** à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2020 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation du Kamouraska Est du 14 juillet, du 27 juillet, du 8 octobre, du 2 novembre et du 3 décembre 2020, les prévisions finales du 3 décembre portant le revenu estimé pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska à vingt-cinq mille huit cent quarante-sept dollars (25 847 \$), les dépenses à soixante-et-un mille trois dollars (61 003 \$) et le déficit à trente-cinq mille cent cinquante-six dollars (35 156 \$). La Société d'habitation du Québec (SHQ) versera une contribution de trente-et-un mille six cent quarante dollars (31 640 \$). La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à déboursier 10% du déficit prévu, soit un montant de trois mille cinq cent seize dollars (3 516 \$).

**2021-02-023**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET MANDAT DE PERCEPTION**

---

La directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les années 2020 et antérieures. Le total des créances s'élève à 30 909,15 \$ et se détaille comme suit :

	<b>Année 2018 et antérieures</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>	<b>TOTAL</b>
Taxes municipales	516,86 \$	4 615,00 \$	25 126,66 \$	30 258,52 \$
Droits de mutation et divers	- \$	- \$	650,63 \$	650,63 \$
Total	516,86 \$	4 615,00 \$	21 013,21 \$	30 909,15 \$

**CONSIDÉRANT** les efforts de perception effectués par le service de la trésorerie pour récupérer les sommes dues.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre

**Et résolu** à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** transmettre un dernier avis de perception aux personnes inscrites sur la liste ;

**DE** mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Maude Pichereau, pour effectuer la perception de de tous les comptes des années 2018 et 2019, ainsi que pour tous les contribuables ayant une créance supérieure à neuf cent dollars (900 \$) en 2020 ;

**D'**annuler les soldes à percevoir pour les facturations diverses dont le montant est inférieur à cinq dollars (5 \$).

**2021-02-024**

**PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU**

---

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcles ou d'obstructions causant une menace immédiate et imminente ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont la possibilité d'obtenir de l'équipement et sont dotées du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcles et de situations d'urgence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer **Monsieur Mathieu Landry**, directeur des travaux publics, comme personne désignée au nom de la MRC. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC (toute responsabilité étant encore liée à la MRC), pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

**2021-02-025**

**RETRAIT D'UNE CITERNE-INCENDIE (BORNE SÈCHE) DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE KAMOURASKA**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande à Monsieur Christian Chénard-Guay, coordonnateur en sécurité incendie à la MRC de Kamouraska, d'ajouter cette résolution au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et qu'il soit spécifié :

- Le réservoir-incendie (citerne municipale) prévu sur le lot 5 171 446 du Cadastre du Québec (situé au 414, route 230 Est à Sainte-Hélène-de-Kamouraska) doit être enlevé du schéma de couverture de risques.

**2021-02-026**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle et de l'assurance responsabilités pour l'année 2021 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale au coût de huit cent quatre-vingt-cinq dollars (885 \$), excluant les taxes.

**2021-02-027**

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR LA MUNICIPALITÉ AVEC LE GROUPE ULTIMA INC. POUR L'ANNÉE 2021-2022**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (18 792 \$), incluant les taxes. Ledit renouvellement couvre la période du 8 mars 2021 au 8 mars 2022.

**2021-02-028**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION TRIENNALE AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal renouvelle l'adhésion triennale aux Fleurons du Québec au montant de huit cent douze dollars (812 \$), excluant les taxes, pour les années 2021, 2022 et 2023.

**2021-02-029**

**APPUI À LA CRÉATION DE LA PLACE DU HAUT-PAYS**

---

**ATTENDU QUE** les municipalités de St-Onésime-d'Ixworth, St-Gabriel-Lalemant, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Mont-Carmel composent le Parc Régional du Haut Pays de Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mont-Carmel a formé le Comité sur la salle multifonctionnelle visant la réutilisation de son église ;

**ATTENDU QU'**elle a confié le mandat à monsieur Jean-Rock Fortin de l'aider à assurer la viabilité de la reconversion du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** les organismes porteurs du projet : le Comité, la Municipalité, la Fabrique et la Corporation de développement de Mont-Carmel proposent que l'une des activités importantes viserait d'y aménager un espace voué au Parc Régional du Haut Pays ;

**ATTENDU QU'**à ce stade de l'analyse de sa faisabilité, il s'agirait d'un lieu offrant de l'information pointue de ce secteur au niveau géographique, historique, touristique, incluant le potentiel socio-économique de ce milieu trop peu connu et utilisé ;

**ATTENDU QUE** le projet a été communiqué aux dirigeants de la MRC et des municipalités concernées leur proposant d'en faire un projet à portée régionale qui pourrait mettre à contribution des ressources humaines et financières engagés par la MRC dans ce projet ;

**ATTENDU QUE** le projet comporte de désigner le lieu sous le nom de Place du Haut Pays ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mont-Carmel souhaite par la présente démarche obtenir l'accord de principe de la MRC et des 6 autres municipalités à son initiative, sujet à convenir par la suite des modalités techniques, administratives et financières de manière à ce que toutes les municipalités y trouvent intérêt ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska donne son accord de principe à l'initiative de la municipalité de Mont-Carmel de créer La Place Du Haut Pays dans le bâtiment église de sa municipalité, sujet à l'élaboration des modalités techniques, administratives et financières faisant l'objet d'un protocole du regroupement si le projet de reconversion fait son chemin vers sa réalisation.

2021-02-030

### **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent place la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS - Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé - afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche COSMOSS organise Les Journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

**IL EST résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**DE** déclarer la semaine 15 au 19 février 2021 comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

**D'appuyer** les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

**DE** profiter de cette semaine des Journées de la persévérance scolaire pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve... juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

#### **DEMANDES DE COMMANDITE**

---

Aucune demande ce mois-ci.

#### **RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX**

**2021-02-031**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	5 242,31 \$
- Liste des comptes à payer :	56 182,88 \$
- Salaires et allocations de dépenses de janvier 2021 :	<u>19 297,38 \$</u>
TOTAL :	80 722,57 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de janvier 2021.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-02-032**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 25.

Signature du procès-verbal :

---

Louise Hémond  
Maire

---

Maude Pichereau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **Note :**

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire